



Les valeurs argumentatives des séquences-exemples introduites par le marqueur *par exemple*

Houda Landolsi

Université d'Uppsala, Suède
 houda.landolsi@moderna.uu.se

Résumé

La présente étude tend à identifier et à décrire le cadre structurel dans lequel l'exemple et son marqueur s'insèrent, et ce dans le but de révéler la nature de la relation que le marqueur d'exemplification *par exemple* établit entre X et Y selon le schéma X *par exemple* Y. Notre recherche vise précisément à discerner les caractéristiques formelles, sémantiques, mais surtout argumentatives de la séquence-exemple et à analyser ses fonctions dans le discours. Nous essayerons, dans un premier moment, de comprendre le genre de contribution sémantique que le marqueur d'exemplification peut véhiculer au sein des constructions dans lesquelles il est intégré. Notre analyse s'intéressera, dans un second moment, à la relation d'exemplification. Nous tâcherons de présenter et de définir les différentes valeurs que véhicule la séquence discursive introduite par le marqueur *par exemple*.

Mots-clés : *par exemple*, exemplification, argumentation

Argumentative Values in Sequences introduced by the Lingusitic Marker *par exemple*

Abstract

This study focuses on the relation of exemplification, which can be defined as a semantic and pragmatic relation aiming to link and bridge together two independent units X and Y. The Examples introduced by the marker *par exemple* will be in the center of our interest in this paper: we will identify and describe the various argumentative values that the relation of exemplification generates. Since dealing with these argumentative properties requires that we identify the marker's and the Example's most important syntactic and semantic characteristics, we will try, at a first time, to describe their various uses and their contextual settings, providing an overview of the main constructions in which *par exemple* appears. Then, we look at the ways in which the Example, as an argument, is put forward and which argumentative characteristic(s) the sequence acquires in every specific position

Keywords : *par exemple*, exemplification, argumentation

1. Introduction

Tout exemple cloche, et la relation qui se tire de l'expérience est toujours défailante et imparfaite ; on joint toutefois les comparaisons par quelque coin. (Montaigne, 1965 : 1070).

Ce jugement, qui conteste la valeur épistémologique de l'exemple, expliquerait, même en partie, le peu d'intérêt dont souffre l'exemple en tant qu'objet d'étude (linguistique). L'exemple est en effet considéré comme un argument qui n'en est pas un, une preuve facilement réfutable et dont la valeur et l'intérêt sont sans cesse mis en doute. Comme le remarque Delcambre (1997 : 19), tout discours argumentatif est censé respecter le « trinôme 'thèse/argument/exemple' » et veiller à ce que la « distinction tant assénée entre argument et exemple » soit bien claire. Pourtant, un exemple *est* un argument (c'est au moins la thèse que défend la rhétorique et que nous développerons ultérieurement) ; et la relation contiguë qui lie l'argumentation à l'exemple et qui s'alimente des images et des échos que ces deux notions se renvoient mutuellement ne peut ni émanciper l'exemple de ses fins argumentatives, ni concevoir une argumentation dépourvue de l'un de ses moyens de persuasion qu'est précisément l'exemple.

Cette étude tendra à identifier et à décrire le cadre structurel dans lequel l'exemple et son marqueur s'insèrent, et ce dans le but de révéler la nature de la relation que le marqueur établit entre X et Y selon le schéma *X par exemple Y*. Nous procéderons à une description du fonctionnement de ce marqueur et de sa façon, spécifique, croyons-nous, à introduire un exemple. Notre intérêt portera, dans un premier moment, sur les constructions dans lesquelles le marqueur peut être inséré et qui seront identifiées comme des séquences-exemples. Nous révélerons la nature des syntagmes et propositions qui sont à la portée (ou domaine de dépendance) de *par exemple* afin de mieux comprendre le genre de contribution sémantique que ce marqueur peut véhiculer.

Nous nous intéresserons dans un second moment à la nature de la relation d'exemplification, et nous étudierons aussi le rapport du discours intégral à l'exemple et de l'exemple au discours. Ce rapport peut-il être envisagé selon l'opposition (que nous développerons ultérieurement) illustrer vs argumenter ? Quelles sont les valeurs argumentatives véhiculées par une séquence-exemple introduite par le marqueur *par exemple* ?

2. Corpus d'étude

Notre travail d'analyse des marqueurs d'exemplification a été réalisé à partir d'un corpus composé de trois volets distincts, appartenant à différents genres de discours. Ainsi, avons-nous travaillé sur le sous-corpus *C-ParlEur* (*Corpus de discours*

du *Parlement Européen*) constitué par Norén (2010) et composé de 920 comptes rendus des débats français tenus en séance plénière du Parlement Européen entre avril 2006 et mars 2008. Le nombre total des mots est 460 000. Nous nous sommes également servie du sous-corpus *C-ParaFraSe-HumSam*, constitué de vingt-trois livres de littérature spécialisée et composé par Svensson (2010). Les ouvrages sont rédigés originellement en français et appartiennent à différents domaines des sciences humaines et sociales : à l'histoire, à la psychologie, aux sciences politiques et à la sociologie. Le nombre total de mots est 1 956 974. Nous avons aussi eu recours à un sous-corpus composé de vingt œuvres littéraires rédigées originellement en français et publiées durant une période qui s'étend sur vingt ans (de 1990 jusqu'à 2010). Les œuvres choisies sont tirées de Frantext et toutes catégorisées comme des romans. Le nombre total de mots dans ce corpus que nous avons nommé *Romans 20/20* est 2 214 790.

Le choix du corpus a été effectué en rapport avec l'objectif d'identifier et de décrire le fonctionnement de l'exemple dans la procédure d'argumentation dans différents genres discursifs. Les occurrences des marqueurs d'exemplification ont été relevées à l'aide du logiciel WordSmith Tools.

3. L'exemple, l'exemplification et ses marqueurs dans les travaux antérieurs

À quelques exceptions près, l'exemplification n'a pas été amplement étudiée par les linguistes. Comme le remarque Adam (2011 : 145), « l'importance des marqueurs d'illustration et d'exemplification [...] est trop souvent négligée ». À notre connaissance, le marqueur *par exemple* n'a été étudié que par Rossari et Jayez (2003), par Hamma (2004) et par Vincent (2005).

Si la linguistique reste sceptique vis-à-vis de l'exemplification dont la présence dans tout discours s'impose pour autant presque comme une évidence, la rhétorique, la pragmatique et l'argumentation contemporaines, elles, se sont intéressées, de plus en plus, à l'exemple dans l'objectif de résoudre les questions de l'efficacité de la parole et de sa dimension argumentative et persuasive.

3. 1. L'exemple dans la pensée aristotélicienne

Aussi innovatrice qu'elle paraisse être, la pensée sur l'exemple puise son origine de la rhétorique ancienne. Ainsi, Aristote (1991) fait-il la distinction entre deux formes d'argumentation : l'*enthymème* et le *paradeigma*. D'un point de vue argumentatif, et l'*enthymème* et le *paradeigma* font partie des preuves techniques. Mais alors que le premier peut être avancé à titre de preuve dialectique (reposant

sur des prémisses) et représente donc l'argument par déduction ; le second fait partie des preuves analytiques qui induisent une démonstration. Et c'est précisément grâce à cette caractéristique que l'exemple (ou *paradeigma*) est considéré comme un argument par induction. Aristote précise bien que l'exemple ne présente les relations ni de la partie au tout, ni du tout à la partie, ni du tout au tout, mais seulement de la partie à la partie, du semblable au semblable.

Héritées de la rhétorique aristotélicienne, les notions d'*exemple* et d'*argumentation par induction* ont été redécouvertes, reprises et mises à jour par la rhétorique, l'argumentation et la pragmatique contemporaines. L'alliance de la rhétorique aristotélicienne avec les théories modernes des sciences du langage a ouvert de nouvelles pistes de recherche et a permis d'interpréter l'acte communicationnel sous un nouvel éclairage.

3. 2. L'exemple dans la théorie de Perelman : nature et fonctions

En rattachant l'argumentation à cette discipline millénaire qu'est la rhétorique, Perelman a essayé de renouveler le regard et le discours sur les liens que nouent les deux disciplines l'une avec l'autre. Dans ce cadre, il s'intéresse à l'exemple et le considère comme une sous-catégorie d'arguments.

Selon Perelman et Olbrechts-Tyteca (1976), les arguments, aussi divers soient-ils, se répartissent sur quatre grandes classes : les arguments quasi logiques, les arguments basés sur la structure du réel, les liaisons fondant la structure du réel et les arguments par dissociation des notions.

Le cas particulier fait partie des arguments fondant la structure du réel et peut avoir des fonctions bien distinctes :

Comme exemple, il permettra une généralisation ; comme illustration, il étayera une régularité déjà établie ; comme modèle, il incitera à l'imitation.
(1976 [2008] : 471)

Les auteurs du *Traité de l'argumentation* font donc la distinction, au sein du groupe du cas particulier, entre l'exemple, chargé de fonder une règle, de formuler une loi ou de déterminer une structure, et l'illustration, ayant pour rôle de fournir des cas, de présenter des échantillons qui renforcent l'adhésion à une règle, à une loi ou à une structure déjà établie, connue et reconnue. Le modèle, lui, peut être défini comme un comportement particulier qui sert, non seulement à fonder ou à illustrer une règle générale, mais à inciter à une action qui s'inspire de lui.

Cette catégorisation est en effet inspirée de la définition aristotélicienne de l'argument par l'exemple. Selon la rhétorique classique, l'argument par l'exemple est une preuve technique permettant le passage de l'énoncé d'un cas particulier à l'énoncé d'une règle qui se veut, sinon universelle, ou moins générale. Perelman reprend cette définition et l'affine. Il précise en effet que le recours à l'argument par l'exemple est conditionné par l'accomplissement de deux exigences. Premièrement, l'exemple présuppose l'existence d'un accord - souvent implicite - sur la possibilité même de généraliser à partir d'un ou de cas particulier(s). Il est secondement nécessaire que ce cas particulier soit un fait accompli, c'est-à-dire qu'il soit solidement établi, pour prétendre au statut d'exemple.

Ce qui diffère l'exemple de l'illustration, de l'analogie et de la comparaison est, selon Perelman, la nature des rapports que ces différents procédés nouent avec ce qu'il appelle une « règle ». Toutefois, la règle est loin d'être une catégorie immédiatement intelligible ou repérable ; elle est une notion inconstante, souvent subjective et aux frontières floues. Les auteurs du *Traité de l'argumentation* précisent d'ailleurs qu'« il y a des situations où l'on peut hésiter quant à la fonction que remplit tel cas particulier introduit dans une argumentation » (1976 [2008] : 481). En revanche, si la règle est bien déterminée et bien explicite dans le co-texte, cette distinction nous aidera à comprendre et à définir la valeur argumentative véhiculée par un exemple introduit par un marqueur. La distinction proposée par Perelman sera reprise dans nos analyses mais avec certains changements terminologiques.

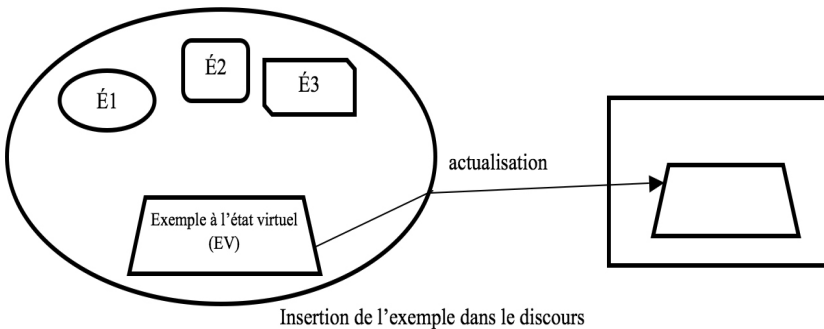
Les deux théories exposées plus haut présentent l'exemplification comme le processus d'énumération, de catégorisation et de comparaison de cas permettant une conclusion probable. Certains exemples (souvent au pluriel) ont une valeur métonymique qui leur autorise d'illustrer une (ou plusieurs) spécificité(s) du paradigme duquel ils sont extraits. De la multiplicité des cas et de la ressemblance des issues, on parvient à une règle générale. Nous retiendrons cette définition pour l'argument par l'exemple qui, nous allons bien le voir, est susceptible d'acquérir différentes valeurs.

4. La séquence-exemple : caractéristiques syntaxiques et sémantico-pragmatiques et valeurs argumentatives

Nous désignerons par *exemplification* la procédure discursive d'insertion d'une séquence-exemple (désormais une SE) dans une proposition et dans le discours. Sur le plan syntaxique, cette relation se manifeste sous la forme (X) *marqueur d'exemplification* Y, et en l'occurrence (X) *par exemple* Y. Y correspond à l'exemple

introduit dans le discours et X correspond, sur le plan sémantico-référentiel, à l'ensemble d'où est tiré cet exemple. Par exemple est, lui, un marqueur d'exemplification (ME). Sémantiquement, nous nous basons donc sur l'hypothèse que l'exemple introduit (désormais EI) présuppose l'existence d'une classe, que nous appellerons *classe paradigmatique* (désormais CP) à laquelle appartient l'exemple à l'état virtuel (EV) et qui contient d'autres éléments identiques ou, au moins, ayant quelques points communs d'une part les uns avec les autres, et d'autre part, avec l'EV.

Nous pouvons déduire que l'EV est actualisé dans le discours sous la forme de l'EI. L'actualisation d'un élément de la CP signifie aussi que tout autre élément reste nécessairement à l'état virtuel.



Soit l'exemple suivant :

- (1) Bien sûr, il faut rester attentif à ne pas susciter des problèmes éthiques en confiant à des entrepreneurs privés, soucieux de rentabilité financière, *des services trop délicats (la police, la justice par exemple)*. Mais, en prenant quelques précautions [...], le secteur privé peut s'occuper de beaucoup d'autres domaines. (Bajoit : 2003)

La *police* et la *justice*, qui forment ensemble l'EI, appartiennent à la CP composée de tous les éléments identifiés comme *des services trop délicats* (en italiques dans (1)).

L'exemplification, en tant qu'opération énonciative, est *montrée* (Kronning (2013)). L'expression « opérations énonciatives » est due à Kronning (1993) qui, à la suite de Wittgenstein et de Ducrot, distingue dans ses travaux (notamment 2013) entre deux opérations énonciatives primitives : la monstration et la vérédiction.

[...] tout énoncé est constitué d'un *modus montré* et d'un *dictum véridicible*. En montrant le *modus*, le locuteur accomplit un acte de *véridiction assertive* ('il est vrai que *p*'), *interrogative* ('est-il vrai que *p* ?') ou *injonctive* ('faites en sorte que *p* soit vrai !'). Autrement dit, la *véridiction* comprend non seulement l'*assertion*, mais toute opération énonciative (acte illocutoire ou non) qui fait intervenir la vérité [...].

Kronning (2013) fait donc une distinction entre ce qui est dit et ce qui est montré. Contrairement à ce qui est montré, ce qui est dit peut être commenté, nié, mis en relief... Ainsi l'énoncé *Elle est probablement malade* (exemple proposé par Kronning) renferme-t-il le *modus* complexe **PROBABLEMENT VRAI** qui ne peut pas être nié. L'allocutaire ne peut pas rétorquer *C'est faux ; tu n'as pas asserté de façon non catégorique qu'elle est malade*. Il peut néanmoins répondre : *C'est faux ; elle n'est pas malade*.

En insérant un marqueur d'exemplification dans un énoncé, le locuteur accomplit un acte d'exemplification qui peut être interprété comme *je cite l'exemple de* (à l'image de *j'asserte que*). Le ME apporte un commentaire sur l'énoncé et non pas sur la valeur de vérité de cet énoncé ; et ce commentaire concerne la forme choisie ainsi que la fonction de l'énoncé introduit par le marqueur. Les ME acquièrent un caractère processif (Anscombe 1991 : 24) : ils rendent explicite le fait que le locuteur est en train de réaliser un acte d'exemplification, c'est-à-dire que cet acte est précisément en processus.

Étant montrée, la relation d'exemplification ne concerne pas le contenu propositionnel et ne peut pas être liée aux conditions de vérité de la proposition. Ainsi, on ne peut pas rétorquer : *Non, ce n'est pas vrai que tu cites l'exemple de Y*. Par contre, il est possible de dire : *Non, ce n'est pas vrai que Y est un exemple de X*. Dans l'exemple (1), un enchaînement possible serait : *Mais la police et la justice ne sont pas des services trop délicats !* Dans ce cas également, c'est le dit qui est débattu et non pas le dire. En d'autres termes, ce qui est mis en relief c'est le contenu propositionnel, et plus précisément le choix d'un élément Y de la CP au détriment de tous les Yn (*La police et la justice ne sont pas de bons exemples/ services à citer*) et non pas l'acte d'exemplification en tant que tel (*Ce n'est pas vrai que tu viens de citer la police et la justice comme exemples*).

L'étude des rapports et relations que nouent le marqueur avec l'EI et la SE avec le discours nous mène naturellement à évoquer la question de la position de *par exemple* et de sa fonction dans l'énoncé.

Nous savons que la structure syntagmatique de la proposition est hiérarchique. Elle établit en effet un démarquage de ses constituants immédiats et des

constituants dont ceux-ci se composent, appelés constituants subordonnés. *Par exemple* a la particularité d'être annexé soit à un constituant immédiat, soit à un constituant subordonné. Considérons les exemples suivants :

- (2) Qu'il soit serf ou manant, bourgeois ou chanoine, l'homme vit au sein d'un groupe. **Le seigneur**, *par exemple*, est ainsi entouré en permanence en plus de sa maisnie, [...] (sa femme et ses enfants, ses valets et ses hommes d'armes), de fils de seigneurs voisins qu'il reçoit en quelque sorte en apprentissage. (Beaucarnot : 2002)
- (3) La vraie cause de cette situation n'est pas l'absence de ressources propres : si vrai blocage il y a, cela résulte de l'idéologie de l'équilibre budgétaire, qui empêche le financement de dépenses exceptionnelles par des ressources exceptionnelles, c'est-à-dire l'emprunt, l'emprunt destiné aux grands réseaux européens, **le réseau ferroviaire**, *par exemple*. (Martinez 061212)

La subordination peut être vérifiée par le test de suppression : si la suppression du constituant n'entrave pas le sens global de la proposition dans laquelle il s'inscrit (c'est le cas dans (3)), il est considéré comme subordonné. Dans (2), *par exemple* suit immédiatement un syntagme nominal qui se révèle, sur le plan syntaxique, un constituant immédiat de la proposition.

D'ailleurs, il faut souligner que le marqueur *par exemple* jouit d'une flexibilité syntaxique qui lui autorise d'être incident à tout syntagme (nominal (3), verbal (4), prépositionnel (5), etc.).

- (4) Dans le domaine de l'énergie, nous pouvons beaucoup mieux faire et obtenir des résultats rapides. Il **faudrait**, *par exemple*, **développer** l'efficacité énergétique qui permettra à tout un chacun d'éliminer les dépenses d'énergie superflues. (Béguin 070924)
- (5) Seymour Papert a montré que la formation de la pensée rationnelle peut et doit être associée à l'expression de soi, *par exemple par le jeu*. (Touraine : 1997)

Par exemple peut même introduire une proposition entière (6) :

- (6) L'importance de la réflexivité se vérifie dans toutes les institutions. *Par exemple, dans les relations de travail, le besoin d'être convaincu pour obéir aux chefs est considéré comme plus important que l'obéissance aveugle*. (Bajoit : 2003)

Sur le plan syntaxique, le ME permet d'établir, entre deux unités textuelles, une relation de dérivation. *Par exemple* introduit une séquence discursive, reliée,

nécessairement, à une autre, qui souvent la précède, activant ainsi une séparation textuelle entre ces deux unités discursives. Sur le plan sémantico-pragmatique, qui nous intéresse particulièrement, le ME forme avec l'EI une séquence qui joue dans le discours un certain rôle et véhicule une certaine valeur argumentative. Nous allons montrer dans les lignes qui suivent que les caractéristiques syntaxiques de la SE (et notamment la position du marqueur dans la SE) déterminent sensiblement ses valeurs argumentatives.

La position du marqueur détermine aussi sa portée. Nølke (1994 : 101) définit la portée comme un domaine de dépendance. « C'est le domaine de la phrase où l'unité à portée exerce une influence sur l'occurrence et la signification des morphèmes et des syntagmes ». Les ME, faisant appel à un paradigme, appartiennent à l'ensemble des adverbes que Nølke appelle « paradigmatissants ». Ces adverbes sont des « unités à portée » qui sont susceptibles d'avoir, selon le co-texte, des domaines de dépendance fort divergents. Nølke (2001 : 274-275) propose une identification de la portée qui vaut pour une règle et il la formule ainsi :

1. *Le noyau d'un adverbial paradigmatisant (adpa) est détecté à partir de la structure de surface de la manière suivante :*

L'adpa est prononcé avec l'intonation neutre :

Son noyau comprend la combinaison des mots suivant l'adpa jusqu'à la fin du groupe rythmique. Si l'adpa suit immédiatement le verbe conjugué, celui-ci peut faire partie du noyau.

2. *L'adpa est prononcé avec l'intonation incise :*

Le syntagme qui le précède immédiatement comprend le noyau.

Eu égard à sa position et à sa portée, *par exemple* peut introduire soit des exemples-échantillons, soit des exemples-modèles.

À la première sous-catégorie appartiennent des SE qui servent à nommer, à préciser une chose semblable ou comparable à celle dont il s'agit (pour reprendre les termes du *Grand Robert*). *Par exemple* introduit des EI dont l'intérêt est précisément de mettre en évidence l'identification de l'objet du propos avec tous les éléments de la CP à laquelle il appartient ; des EI dont le rôle est de représenter la classe, de l'illustrer. Dérivé du latin *exemplum*, le substantif moderne *exemple* s'est d'abord introduit en français sous la forme d'*essample* que l'anglais adoptera et transformera en *sample*. Le terme latin *exemplum* implique l'idée d'un *prélèvement*, d'un extrait représentant, d'un maillon appartenant à une série d'éléments tous identiques ; une idée que l'on retrouve dans le terme échantillon. Notons à ce propos que le verbe *exemplifier* et le substantif *exemplaire* sont issus de cet emploi. La SE a dans ce cas une valeur illustrative. Il s'agit d'un *exemplum*, au sens étymologique du terme.

À la seconde sous-catégorie appartiennent des SE abritant un exemple qui, tout en étant semblable à tout autre élément de la CP, détient, à un haut degré, la propriété commune distinctive de cette CP. L'EI est présenté comme l'élément par excellence qui sert à confirmer, à authentifier une idée ou un concept. La seconde sous-classe inclut des EI qui impliquent une mise en lumière de l'élément extrait de la CP : ce sont des exemples-modèles. Il est à noter à ce propos que le synonyme grec du terme latin *exemplum* est *paradeigma*. Dérivé du verbe *paratithesthai* qui signifie « présenter à titre d'exemple ou d'argument » (Lollot 2007 : 59), *paradeigma* peut être traduit en français moderne par *modèle*. Comme le précise Lollot (2007 : 59), « cette famille [grecque] met au premier plan, notamment par la diathèse *moyenne* du verbe, la fonction argumentative de l'exemple : *paratithesthai*, c'est exhiber quelque chose dans son intérêt, à titre de preuve de la thèse qu'on soutient ».

Une telle classification des exemples n'aboutit pas à la conclusion que seul le marqueur détermine la relation que noue l'EI d'une part avec la CP et d'autre part avec ses différents éléments. De même, l'EI ne peut pas être en soi un exemple-modèle ou un exemple-échantillon. Nous pouvons en déduire que ce sont le ME et l'EI ensemble qui dotent la SE d'une certaine valeur. Pour élucider la nature de cette valeur, il est indispensable de faire appel à des données syntaxiques aussi bien que sémantiques et pragmatiques.

4. 1. L'exemple-échantillon

Soit les exemples suivants :

- (7) Le rapport met [...] l'accent sur le rôle essentiel des professionnels de la santé pour détecter les risques de **maladies chroniques liées à l'obésité**, *par exemple les diabètes et les maladies cardio-vasculaires*, dont les conséquences sont particulièrement graves pour les personnes souffrant de surpoids. (Grossetête 070131)
- (8) On assiste à l'émergence - certes embryonnaire - de **mobilisations sociales européennes** (*par exemple, la solidarité sociale transfrontalière affichée à l'occasion de l'affaire Vilvoorde en Belgique*). (Postel-Vinay : 2005)

Nous constatons que les SE dans (7) et (8) - que nous avons introduits comme des exemples-échantillons - ne sont pas des constituants immédiats de la proposition, mais des composants de ces constituants. Ce constat vaut pour une règle : l'exemple-échantillon n'apparaît jamais dans une SE qui occupe la position d'un constituant immédiat. Ces SE sont donc des incidents dont les caractéristiques syntaxiques peuvent être résumées comme suit :

1. La SE ne se place pas librement dans la proposition ; elle ne peut pas non plus pénétrer un constituant majeur. Il s'ensuit que la SE ne peut jamais être un composant du syntagme verbal.
2. Les positions qu'occupent la SE sont en effet bien restreintes : celle-ci suit toujours (et ne précède jamais) un SN qui correspond, sur le plan paradigmatique, à la CP.
3. La SE est un constituant « syntaxiquement périphérique » (Bonami et Godart : 2008) dont la fonction syntaxique autonome est irréconciliable avec les autres fonctions (sujet, complément, ajout, etc.). Souvent, la SE est clairement détachée du syntagme qui la précède par une virgule ou une parenthèse.

Introduit par une unité montrée, à savoir *par exemple*, et couvert par sa portée, l'EI est présenté comme un commentaire, ou une remarque qui est censée passer presque inaperçue. D'autant plus que la classe à laquelle appartient l'EI est déjà nommée ; elle est présente dans le co-texte et cette présence la rend indiscutable, ne pouvant pas être « mise en question » (Perelman 2008 : 485). De même que cette information est présentée comme identifiable, elle est aussi peu, voire non digne d'attention. Elle fait juste partie du processus de l'activation d'une nouvelle information à laquelle elle constitue un point d'ancrage.

D'un point de vue argumentatif, l'acte d'exemplification réalise une opération d'extraction d'un élément de tout un ensemble. La SE joue donc le rôle d'une illustration, au sens que donne Perelman (1976 [2008] : 471) au terme : elle permet d'étayer une règle bien établie.

Nous pouvons même parler d'une illustration au sens premier, littéral du terme, c'est-à-dire l'

action de mettre en relation de manière non causale quelque chose (un thème, une opinion, un fait) avec quelque chose qu'on présente [...] comme liée de manière pertinente (en tant que mise en valeur, exemplification) à ce thème, cette opinion. (source : Trésor de la Langue française informatisé, entrée 'Illustration').

Telle une image, l'illustration n'est pas introduite pour « prouver, mais pour rendre clair » (Whately, cité par Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008 : 482), comme l'analogie d'ailleurs. Mais « l'illustration ne tend pas à remplacer l'abstrait par le concret, ni à transposer les structures dans un autre domaine comme le ferait l'analogie. Elle est vraiment un cas particulier qui corrobore la règle » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008 : 484).

L'illustration a une valeur descriptive représentative : la SE se présente comme une mise en série de cas particuliers extraits d'un sous-ensemble et visant, grâce à l'énumération, à produire un effet d'accumulation qui renforce un argument avancé. Le rôle principal de l'illustration est de faciliter la compréhension d'un phénomène ou d'une idée, de les rendre tangibles. Cette mise en série ou empaquetage (Delcambre (1997 : 119)) présente l'EI dans sa seule fonction d'identifiant de la CP.

4. 2. L'exemple-modèle

Par exemple sert aussi à introduire un exemple-modèle. La procédure d'exemplification consiste, dans ce cas, à présenter en exemple, parmi un groupe d'éléments identiques ou supposés tels, un élément (ou un ensemble d'éléments) particulier(s) et l' (les) exposer comme plus connu(s) que tout autre élément ou plus représentatif(s) de la CP.

Sur le plan syntaxique, le ME a pour noyau un constituant immédiat de la proposition, comme le montre l'exemple suivant :

(9) La xénophobie est partout, de même que l'antisémitisme. **L'Anglais, *par exemple*, a été présenté pendant deux siècles [...] comme l'ennemi principal.** (Sollers : 1993)

Nous pouvons aisément remarquer que *par exemple* est postposé au sujet, mais il porte sur toute la proposition. Le ME apparaît devant et après toutes césures majeures de la proposition et peut même être inséré entre l'auxiliaire et le verbe principal :

(10) Le mélange des genres est toutefois le risque que comporte la chasse à l'identité européenne, et que n'ont pas hésité à prendre certains acteurs prééminents de la construction régionale. Valéry Giscard d'Estaing, principal auteur du projet de Constitution européenne, **a *par exemple* déclaré** que la Turquie n'était pas européenne, puisque sa capitale, ainsi que 95% de sa population, étaient géographiquement situées hors d'Europe. (Postel-Vinay : 2005)

Par exemple acquiert les caractéristiques syntaxiques des adverbiaux de phrase. Il a notamment les propriétés d'apparaître en tout début de la proposition et d'avoir une portée qui s'étend sur tout l'EI quelle que soit sa position.

L'exemple-modèle a également la propriété d'être inséré dans un raisonnement par déduction ; il y est présenté comme un argument (au sens rhétorique du terme). Illustrons cette idée par le passage suivant :

(11) Mais plus il plaidait, mendiait des explications, plus elle esquiva, de plus en plus hostile à ses avances, ne sachant comment mettre fin à cet insupportable entretien.

- Vous vous défiez de moi, constata-t-il enfin, amèrement.

Ce dernier mot la souleva de colère.

- J'aurais bien des raisons ! Que sais-je de vous ?... *Par exemple* : quel est votre travail au ministère de la Guerre ? Où vivez-vous, Michel ? Avez-vous une famille à Paris, des amis ? Ne me dites pas que je suis le centre de votre vie, cela suffit. (Garat 2006 : 689)

Le raisonnement par déduction dans (11) peut être schématisé comme suit :

Prémisse générique : si P_g donc q

Loi vraie : *Si l'on ne sait rien de quelqu'un, on ne le connaît pas* ;

Prémisse spécifique : si P_s

Prémises acceptées comme vraies : *Je ne sais ni quel est votre travail au ministère de la Guerre, ni où vous vivez, ni si vous aviez une famille à Paris* ;

Conclusion C : donc q

J'en déduis que : *je ne sais rien de vous/je ne vous connais pas*.

L'EI acquiert pleinement le statut d'un argument. Sur le plan informationnel, l'EI est présenté comme abritant deux présupposés ; l'un fort et l'autre faible. En effet le raisonnement dans (11) contient une information implicite haussée au statut d'une loi générale P_g dans la mesure où cette information est censée être identifiable et faire partie des connaissances des interlocuteurs, notamment de leurs connaissances encyclopédiques. En tant que telle, P_g est un présupposé fort. Et puisqu'elle relève du savoir déjà constitué, cette loi générale devient un point d'ancrage pour l'activation d'une ou de plusieurs nouvelles informations. L'EI est, lui, présenté comme une P_s ; l'interrogation n'a pas pour objectif d'acquérir de nouvelles connaissances, mais plutôt de réactiver une information déjà stockée dans les connaissances de l'interlocuteur. L'EI acquiert ainsi le statut d'un présupposé faible dans la mesure où il véhicule une nouvelle information présentée comme déjà connue par le locuteur B. Le recours à l'exemple en tant qu'argument sous-entend que d'autres exemples/arguments peuvent être fournis à la demande : l'exemple n'est pas un cas isolé, mais un élément parmi tant d'autres. Le choix de cet exemple-ci et non pas d'un autre implique, lui, l'idée de détachement de l'élément d'un tout, à laquelle est jointe une mise en lumière surtout de l'EI.

Alors que dans (7) et (8) *par exemple* introduit un élément qui est représentatif de toute la CP et dont il est un exemplaire, au sens littéral du terme, ce marqueur

introduit dans (9), (10) et (11) un EI présenté comme ayant une identité propre ou une manière d'être qui lui est spécifique et en quelque sorte individuelle, même si l'exemple est considéré comme typiquement appartenant à la classe. L'EI acquiert en effet une valeur sélective : il est un exemple-modèle.

5. En guise de conclusion

De nos analyses précédentes, nous avons pu remarquer que l'acte d'exemplification implique la réalisation soit d'une opération de précision ou de clarification qui fait de la SE un exemple-échantillon, soit d'une opération de mise en scène qui aboutit à la création d'un exemple-modèle.

L'exemple-échantillon implique un processus d'extraction de l'EI de la CP. Exemplifier c'est d'abord tirer - au hasard (?) - un élément du paradigme, l'extraire de l'ensemble et le présenter comme un détail, comme un fragment. L'exemple peut aussi avoir le statut d'un argument inséré dans un raisonnement déductif : *tout en étant* semblable à tant d'autres, l'exemple est présenté comme un modèle, comme l'*élément pourvu d'un plus* qui l'ancre davantage dans la CP et qui sert précisément à confirmer, à authentifier cette CP. La différence entre des constructions telles que celles qui apparaissent dans (7) et (11) est équivalente à la différence entre l'illustration et le cas particulier (tels qu'ils sont définis par Perelman). Le recours à *par exemple* dans (11) fait acquérir à la manière d'être du cas cité une coloration générique, et une classe est reconstruite, vaguement, à partir de certains cas. L'exemplification dans (7), elle, construit une classe, ou une sous-classe et en génère des cas particuliers.

L'étude des différentes occurrences de *par exemple* dans les trois volets de notre corpus a révélé que les caractéristiques sémantico-pragmatiques, ainsi que les valeurs argumentatives des SE, telles qu'elles sont répertoriées dans la présente étude, sont présentes dans les trois genres exploités. Aucune propriété ne s'est révélée propre à un genre discursif déterminé. Les propriétés distinctives sont, au moins dans nos textes, relatives et non absolues (elles sont surtout de nature quantitative). Ces constats demandent néanmoins à être approfondis. Des recherches ultérieures pourraient être effectuées dans l'objectif de faire état des différences d'emploi du marqueur *par exemple* entre genres, voire entre disciplines. Il serait également possible de procéder à une étude quantitative qui révélera les tendances, si ces tendances existent, d'un genre à privilégier les exemples-échantillons, au détriment des exemples-modèles (ou *vice-versa*), ou qui montrera que l'exemplification, en tant que procédure, est favorisée par certain(s) genre(s) plus que d'autres. Dans le cadre de la présente étude, nous avons essayé de révéler

ce qui unit les genres, en ce qui concerne l'exemplification, et non pas ce qui les différencie. Plus précisément, ce ne sont pas les caractéristiques discriminatoires des genres mais plutôt celles de l'exemplification et de son marqueur prototypique qui étaient au centre de nos intérêts.

Bibliographie

- Adam, J.-M. 2011. *La linguistique textuelle*. Paris : Armand Colin, 3^e éd.
- Anscombe, J.-C. 1991. « L'article zéro sans préposition ». *Langue française*, n° 91. Paris : Larousse, p. 24 - 39.
- Aristote, 1991. *Rhétorique*. Paris. Le Livre de Poche.
- Bonami, O., Godard, D. 2007. « Quelle syntaxe, incidemment, pour les adverbes incidents ? ». In : *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 102-1, p. 255-284.
- Delcambre, E. 1997. *L'exemplification dans les dissertations. Étude didactique des difficultés des élèves*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires de Septentrion.
- Hamma, B. 2004. « *Par exemple* : l'expression de l'altérité dans l'acte d'exemplification ». *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 15-16. Presses Universitaires d'Orléans, p. 155-181.
- Kronning, H. 1993. « Modalité et réorganisation énonciative de la phrase », *Actes du XX^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Zürich, 6-11 avril 1992. In : Hilty G. (éd.), Tome I, Tübingen et Basel, A. Francke Verlag, p. 353-366.
- Kronning, H. 2013. « Monstration, véridiction et polyphonie. Pour une théorie modale de la polyphonie ». In : Chanay, H. de, Colas-Blaise, M. et Le Guern, O. (éds). *Dire / montrer. Au cœur du sens*. Chambéry, p. 93-115.
- Le Grand Robert de la Langue française*, 2005-2011. éd. CD-Rom, Paris, Le Robert/Sejer.
- Lollot, J. 2007. « 'Dis-moi comment tu traites les exemples, je te dirai quel grammairien tu es'. Application à Apollonius Dyscole (Syntaxe) ». *Langages*, n° 166, p. 58-70.
- Molinié, G. 1999. *Dictionnaire de rhétorique*. Paris : Le Livre de Poche.
- Montaigne, M. de. 1965 [1595]. *Les Essais*. Villey P. et Saulnier V. (éd.). Paris : PUF.
- Nølke, H. 1994. *Linguistique modulaire : de la forme au sens*. Louvain - Paris : Peeters.
- Nølke, H. 2001. « *Les adverbes paradigmatiques révisés : non sur tout mais surtout sur surtout* », *Le regard du locuteur 2*. Paris : Kimé, p. 271-298.
- Perelman, Ch., Olbrechts-Tyteca, L. 1976 [2008]. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles : Université de Bruxelles.
- Rossari, C., Jayez, J. 2003. « *Par exemple : une procédure d'exemplification par la preuve* ». In : *Ordre et distinction dans la langue et le discours*. Paris : Champion, p. 461-478.
- Trésoir de la Langue française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- Vincent, D. 2005. « *Remarques sur par exemple en français québécois* ». *Le français moderne*, n° 63, C.I.L.F. p. 55-71.

Œuvres du corpus

- Bajoit, G. 2003. *Le changement social*. Paris : Armand Colin.
- Beaucarnot, J.-L. 2002. *Qui étaient nos ancêtres*. Paris : Jean-Claude Lattès.
- Garat, A.-M. 2006. *Dans la main du diable*. Paris : Actes Sud/Leméac.
- Postel-Vinay, K. 2005. *L'Occident et sa bonne parole*. Paris : Flammarion.
- Sollers, Ph. 1993. *Le Secret*. Paris : Gallimard.
- Touraine, A. 1997. *Pourrons-nous vivre ensemble ? Égaux et différents*. Paris : Librairie Arthème Fayard.

Notes

1. La notion de portée sera définie dans la sous-partie (4.) de cet article.
2. Pour clarifier cette idée, Molinié (1999 : 133) propose l'exemple suivant : « On conclura qu'un tel a reçu une couronne pour prix de sa victoire parce qu'il a été vainqueur à Olympie : presque tout le monde sait que le vainqueur aux jeux olympiques soit couronné ».
3. Voir à ce propos, et entre autres études, Molinié (1999).